

TERMES DE REFERENCES

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR ETUDE ET SUIVI DE LA REHABILITATION DE DEUX DIGUES A AIN RAMDAN ET A YENGUI LEKSAR DANS LES MOUGHTAA DE DJIGUENNI ET DE TEMBEDRA

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Khaïma, mis en œuvre par le consortium Gret-Tenmiya-Ecodev dans le Hodh El Chargui vise, à travers une approche intégrée, à apporter des solutions à échelle humaine aux problèmes identifiés par les populations bénéficiaires, en se fondant sur les opportunités de la zone. L'approche de résolution des problèmes est structurée autour de la création de conditions propices à un développement rural économique et social, inclusif et durable dans les Moughataa de Djiguenni et de Timbedra (12 communes dont 3 frontalières avec le Mali), avec une importance centrale accordée à l'appui aux dynamiques agro-pastorales. Le projet, financé par la Fondation Facilité Sahel.

Après un processus de diagnostics villageois communautaire, une priorisation des paquets d'activités intégrant des actions de mobilisation des ressources en Eau afin de contribuer à résoudre les problèmes d'accès à l'eau pour les usages productifs, priorisés par les populations des villages concernés. L'une des actions priorisées la réhabilitation des digues au niveau des localités de Ain Ramdan et Yengui Leksar.

Le choix de cette intervention découle d'un ensemble de problèmes rencontrés par les populations du village concerné. Les pluies, très déficitaires dans cette localité, et la faible quantité d'eau tombant se dissipent rapidement, soit par ruissellement, soit par infiltration rapide dans le sol, soit encore par évaporation. Cette problématique perdure en raison de l'absence d'infrastructures permettant la mobilisation de l'eau de surface pour répondre aux besoins agricoles et pastoraux. Cette situation crée un manque d'accès à l'eau pour les populations résidentes et entraîne une compétition intense pour l'accès aux points d'eau de surface. Ainsi, des conflits surviennent entre pasteurs et agriculteurs, chacun cherchant à satisfaire ses besoins en eau.

Au-delà des conflits générés par cette compétition pour les ressources en eau de surface, il est important de souligner que cette situation contribue régulièrement à l'insécurité alimentaire dans la région, faute de points d'eau de surface nécessaires pour le développement d'exploitations agricoles d'appoint.

Face à cette situation, les populations ont vivement exprimé leur demande pour la réhabilitation de digues à vocation agropastorale. Les digues, à vocation agricole et pastorale, permettront aux résidents des localités concernées de valoriser le potentiel agro-pastoral, contribuant ainsi à réduire de manière substantielle les problèmes d'insécurité alimentaire et à générer des revenus financiers endogènes. Cette zone aménagée attirera également des populations venant de différentes régions

géographiques, faisant de cette infrastructure un véritable pôle de développement économique et de cohésion sociale.

Dans la perspective de répondre à cette sollicitation des communautés concernées, l'ONG ECODEV à travers le consortium Gret-Tenmiya-Ecodev envisage le recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'Avant-Projet Détaillé (APD) afin de mieux dimensionner les besoins.

Les présents termes de référence sont élaborés pour cadrer la réalisation des APD préalables à la réhabilitation de 2 Dignes dans les localités de Yengui Leksar et de Ain Ramdan. L'APD sera assorti d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et le suivi post APD des travaux y relatifs sera également externalisé.

2. OBJECTIFS

Les objectifs assignés à la présente prestation sont :

Pour chaque digue :

- (i) Evaluer les **causes de dégradations** (existantes ou à venir du fait du vieillissement ou d'un défaut d'entretien), les solutions **techniques** pour renforcer les capacités de rétention d'eau et le fonctionnement des ouvrages, le **matériel** (profil et quantification du matériel à utiliser), les **éléments financiers** (Evaluer les coûts de réalisation des ouvrages à mettre en œuvre), le **dispositif de maintenance** (existant en termes de gestion, dispositif de maintenance à promouvoir...)
- (ii) Faire une analyse rapide de la situation socio-économique de la zone d'impact des deux digues
- (iii) Réaliser les levés topographiques qui caractérisent la morphologie altimétriques et planimétrique de la zone ciblée par le projet ;
- (iv) Dimensionner/Définir les techniques appropriées. Afin que les travaux de réalisation des ouvrages puissent être quantifiés, à l'effet de préciser le système approprié à chaque site
- (v) Concevoir une modélisation (plans et spécifications techniques) de l'ouvrage et
- (vi) Assurer le suivi/contrôle de la réalisation post-étude de la digue.

Il s'agira également d'approfondir (maintenir ou abandonner certaines options) l'Avant-Projet Sommaire élaboré et soumis à la validation de la Fondation Facilité Sahel pour le passage du bloc 1 au bloc 2 du projet.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- Faire le diagnostic par tous les moyens techniques (y compris les analyses de laboratoire) pour identifier l'ensemble des dégradations des ouvrages
- Faire une analyse rapide de la situation socio-économique de la zone d'impact des digues.
- Dimensionner par tout moyen technique y compris l'analyse en laboratoire, les ouvrages sur la base d'un diagnostic et d'études spécifiques (sol, hydraulique, matériaux, topographiques, hydrologiques, géotechnique débit de pointe, ruissèlement, espaces, besoins productifs.....);
- Evaluer les coûts détaillés des ouvrages, établir les devis quantitatifs, les devis estimatifs des matériaux et matériels à mobiliser et à mettre en œuvre ;
- Concevoir les documents graphiques sur échelles appropriées (plans, coupes, schémas, profils en long, profils en travers, etc.) des ouvrages ;

- Elaborer une description chronologique (prescriptions techniques) des travaux à mettre en place intégrant les rôles des intervenants.
- Faire une planification (calendrier prévisionnel) réaliste de la durée de réalisation des travaux
- Assurer l'élaboration des documents de référence pour la passation des marchés conformément aux du bailleur qui sont-elles inspirées de la KfW
- Evaluer le dispositif de maintenance des ouvrages et proposer des pistes de solutions pérennes pour la maintenance à échelle locale.
- Assurer le suivi technique par tout moyen technique, y compris les analyses en laboratoire, de la réalisation des travaux des ouvrages.
- Identifier la tenure foncière et accès à la terre aménagée
- Identifier les dispositifs de gestion (gouvernance) des digues existantes

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de la prestation sont :

- La situation complète des pathologies des ouvrages est connue
- Une analyse de la situation socio-économique de la zone d'influence des digues est faite
- Les digues sont dimensionnées sur la base d'études spécifiques des sites (sol, hydrologiques, résultats topographiques, hydraulique, matériaux, espaces, besoins productifs.....) ;
- Levés topographiques au 1/5000 eme ou 1/2000 eme pour les bassins versants, avec des profils en longs et en travers pour les ouvrages de retenue d'eau
- Analyse du régime hydrologique sur base des données pluviométriques (ruissèlement, débit de pointe)
- Détermination des caractéristiques hydrographiques des bassins versants et les débits de crue appropriés pour le dimensionnement des ouvrages
- Détermination de la longueur de clôture grillagée et estimation du cout pour la protection de la zone d'exploitation
- Les coûts détaillés des ouvrages sont fournis, les devis quantitatifs et les devis estimatifs des matériaux et matériels à mobiliser et mettre en œuvre sont établis.
- La tenure foncière et l'accès à la terre sont connus
- Les dispositifs de gestion des digues qui intègrent une approche simplifiée pour l'entretien et la maintenance des ouvrages sont connus
- Un rapport d'étude APD est disponible
- Un Dossier d'appel d'offres est établi conformément aux exigences du bailleur
- Le suivi technique post-étude des travaux est assuré.

4. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La démarche méthodologique est à proposer par le consultant et devrait combiner plusieurs approches complémentaires :

Cadrage : une réunion devra se tenir après la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par le prestataire du périmètre du projet et de son organisation, et de fixer conjointement les modalités de conduite de l'étude à réaliser. Cette réunion peut également permettre au prestataire d'émettre des recommandations mutuellement reconnues pertinentes pour améliorer le cadre de l'étude.

A l'issue de la réunion de cadrage initial, le prestataire rédigera, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'étude

Revue documentaire : à travers l'examen de la littérature existante et qui, combiné à l'expérience propre du consultant, devrait permettre de tirer expériences et leçons pour alimenter les objectifs de l'étude.

Entretiens semi-directifs : avec les usagers des digues, les leaders communautaires, l'équipe de projet et les services déconcentrés en charge des questions de l'agriculture et de l'aménagement.

Visites de terrain : sur le site afin d'observer et évaluer les besoins.

Triangulation et validation participative : à travers des réunions avec l'UGP et les membres du Consortium.

5. LOCALISATION DES SITES

Les interventions à réaliser sont localisées dans les localités de Yengui Leksar et de Ain Ramdhane. Elles consistent en la réhabilitation de deux digues.

Ouvrage Projeté	Localisation		Référence fiche de base (RMIS)
	X	Y	
Digue de Yengui Leksar	15.699816°	-7.971038°	F00-MR-118
Digue d'Ain Ramdhane	15.578641°	-8.739987°	F00-MR-143

6. LES TACHES DU CONSULTANT

La mise en œuvre de la prestation sera conduite en trois étapes :

- Etude pour l'élaboration des rapport diagnostic/APD/DAO
- Participation à l'Evaluation des Offres et Sélection des entreprises de travaux
- Suivi de la réalisation des travaux

6.1. Etude pour l'élaboration des rapport diagnostic/APD et DAO

A l'entame de cette mission, le consultant effectue une visite sur le site pour faire un diagnostic in situ. Le fil conducteur de tâches se présente comme suit :

- Une analyse de la situation socio-économique de la zone d'influence des digues : il s'agit de faire :
 - Une caractérisation des bénéficiaires (directes, indirectes, vulnérabilité, moyens de subsistance)
 - Une analyse des usages actuels et futurs de l'eau
 - Une évaluation synthétique des impacts socio-économiques de la réhabilitation des digues
 - Une analyse coût-bénéfice socio-économique de la réhabilitation des digues

- **Etude technique** : cette étude se fera en 2 phases :
 - **Une première phase consistant en un diagnostic** : afin d'adapter les confortements ou les réparations aux causes des problèmes, il convient d'effectuer, préalablement à la conception et à la réalisation des travaux, un diagnostic de l'ouvrage et de son environnement (facteurs d'érosion et autres instabilités tels que les effondrements). Cela passe par :
 - Une inspection visuelle détaillée.
 - Une analyse du site : Étude hydrologique et hydraulique du cours d'eau, relevés topographiques.
 - Une étude géotechnique (**y comprises les analyses de laboratoire**) : Elle portera d'une part, sur l'étude des sols de fondation des ouvrages projetés et d'autre part, sur la localisation des zones d'emprunt et des carrières pour les matériaux de construction. Et d'autre part s'assurer que les matériaux nécessaires à la construction des ouvrages sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes à des distances de transport économiques. Les zones d'emprunt et les carrières seront localisées au GPS.
 - Une étude topographique : Les plans de masse de chaque site seront établis sur la base d'un levé à l'échelle de 1/ 1000 (20 points /Ha) sur une bande de 100 m de large (20 m du coté amont et 80 m du coté aval).
Des bornes seront implantées à chaque extrémité du site et de même que dans la zone levée avec un espacement de 400 m enfouies dans le sol sur une profondeur de 0, 3 m. Ces bornes devront dominer le terrain naturel d'au moins de 0,20 m de manière à être visibles à distance. Des bornes seront implantées à proximité de l'emplacement prévu pour les déversoirs et les ouvrages de vidanges.
Elles seront matérialisées sur les plans de masse, et répertoriées sur un tableau indiquant leurs coordonnées (X, Y et Z).
 - Une évaluation environnementale qui prend en compte le SGES de la Facilité Sahel sera faite : Chaque site fera l'objet d'une Notice d'Impact Environnemental et Sociale à travers lequel les risques sont évalués et les mesures de mitigation proposées.
 - Le consultant se chargera de traiter cette partie sous la supervision de la DECE (Direction d'Evaluation et du Contrôle Environnemental) en même temps que la période de déroulement des études d'APD.
 - Les ententes foncières post réalisations ou tout document officiel garantissant l'absence de litiges sur la mise en valeur agricole envisagée validé par les autorités administratives ;
 - Les résultats des études techniques d'APD seront concertés en prenant en compte les dimensions environnementales et sociales ainsi que les mesures de sauvegarde sociales conformément aux directives officielles.
- **Une deuxième phase de conception et de dimensionnement** :
 - Le dimensionnement hydraulique : Celui-ci consiste principalement au calcul du débit de crue maximal à maîtriser et à la détermination du niveau d'eau attendu lors des crues ;
 - Le dimensionnement de la structure : permet d'éviter tout facteur de dégradation différentiel et de garantir la stabilité de l'ouvrage.
 - Réalisation des plans, coupes et schémas aux échelles adaptées
 - L'élaboration d'un schéma de gestion et d'entretien de l'ouvrage, avec la détermination des coûts de fonctionnement et d'entretien, et d'amortissement éventuel.
 - Les autres préconisations techniques en termes de mise en œuvre

- Elaboration des notes de calcul et avant-métrés, des devis quantitatif et estimatif des travaux, assortis de la part des travaux à la charge des bénéficiaires s'il y'en as

➤ **Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres pour recrutement d'une entreprise :**

Une fois la phase étude validée et selon les conclusions de l'APD, la préparation du DAO pourra être déclenchée. Le dossier d'appel d'offres relatif à la réalisation de deux digues sera élaboré suivant un modèle fourni par l'ONG Ecodev avec appui de ces experts. Les clauses environnementales et sociales et les activités à mettre en œuvre dans le cadre des évaluations environnementales notamment au niveau des devis seront intégrées dans le DAO en conformité avec les directives des mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

➤ **Phase Suivi de l'exécution des travaux :**

Le consultant assurera le suivi de l'exécution des travaux conformément aux cahiers de charge et aux règles de l'art. les mesures environnementales et sociales seront prises en compte lors de l'exécution des travaux.

6.2. Participation à l'analyse des offres techniques et financières :

En tant qu'expert sur la question, il est attendu du consultant retenu, sa participation à la commission d'analyse et d'attribution du marché relatif au recrutement d'un opérateur pour l'exécution des travaux de réalisation de l'ouvrage.

6.3. Supervision des travaux de réhabilitation des digues :

Le Consultant assurera le suivi permanent des travaux en collaboration avec l'équipe du projet. Le consultant assurera le suivi journalier des activités de terrain, de ce fait un journal de chantier sera mis à jour par le représentant du consultant et de l'entreprise.

Le consultant assurera le suivi et validation technique des demandes de décaissements de l'entreprise. Chaque demande de décaissement faite par l'entreprise devra être vérifiée, validée et accompagnée des pièces justificatives (PV de réception, PV journaliers, etc.). Les décomptes doivent être accompagnés par des attachements signés par les représentants du terrain (contrôleurs et entreprise)

Le consultant effectuera la mission de réception provisoire des travaux et la réception définitive un an après la réception provisoire. Ces réceptions seront précédées par une réception technique des travaux. Le consultant établira chaque mois un rapport mensuel faisant ressortir l'état d'avancement des travaux, comparaison des moyens mobilisés par rapport au contrat du MOE et de l'entreprise, les difficultés rencontrées, les solutions et recommandations apportées par le consultant. Ce rapport doit être transmis au plus tard le 5 du mois suivant. Les Pv de réception et les journaux de chantier doivent être joint obligatoirement au rapport.

7. LIVRABLES ATTENDUS

Etude Rapport Diagnostic/APD/DAO :

- Pour les deux digues, il est attendue une note de cadrage avant la mission terrain
- Pour chaque digue, il est attendus les livrables suivants :
 - Un rapport APD provisoire intégrant
 1. Un sous-rapport topographique permettant de :
 - Faire un calage du déversoir et de la digue
 - Faire des levées de la cuvette au de-là de la crête digue au niveau des berges
 - Etablir les niveaux (hauteurs, volumes, surface) du plan d'eau
 2. Un sous-rapport Hydraulique/hydrogéologique mettant en évidence :
 - Les besoins en eau en fonction des usages prévus
 - La quantification de la réserve du plan d'eau en fonction des apports et pertes
 - La détermination des débits et niveaux d'eau
 - Le dimensionnement des digues et des ouvrages annexes
 3. Un sous-rapport géotechnique sur la nature et portance du sol
 4. Un sous rapport de la situation socio-économique liée aux deux digues à réhabiliter
 - Une note d'entretien et de participation de la population : L'élaboration d'un schéma de gestion et d'entretien de l'ouvrage, avec la détermination des coûts de fonctionnement et d'entretien, et d'amortissement éventuel, la participation (financière et/ou physique) des bénéficiaires aux travaux
 - Un rapport environnemental conformément aux directives de la DCE et de la banque mondiale
 - Les autres éléments énumérés dans la section « Résultats attendus »
 - Un rapport d'APD définitif prenant en compte les tous les amendements et observations issus des restitutions avec les équipes et membres du consortium
 - Un Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Supervision des travaux

Au niveau de la supervision des travaux, il est attendus les livrables suivants :

- PV d'installation des chantiers
- PV journaliers
- PV de réception technique
- PV de réception provisoire
- PV de réception définitive (le cas échéant)
- Rapport mensuel des travaux
- Rapport circonstancié des travaux si nécessaire

Participation aux travaux d'analyse des offres

Au niveau de la participation du consultant aux travaux de passation des marchés, il est attendus les livrables suivants :

- Rapport d'analyse des offres
- PV d'analyse des offres

8. PROFIL DU CONSULTANT

Le cabinet doit maîtriser la langue du projet qui est le français et avoir une bonne capacité de rédaction en français.

Le prestataire pourra proposer de mobiliser une équipe de plusieurs experts expérimentés rassemblant les compétences et expériences suivantes :

Compétences et expériences

Profil 1 : Ingénieur en équipement rural ou en génie civil (chef de mission)

- **Compétences et expérience :**
 - Solide expertise en études et conception des ouvrages de conservations des eaux de surface et sols
 - Connaissance approfondie de la réalisation et suivi des ouvrages de mobilisation d'eau de surface notamment dans les zones sahéliennes.
 - Expérience en méthodologies qualitatives : entretiens, focus groups, observations participatives.
- **Qualifications :**
 - Ingénieur en équipement rural ou en génie civil (Bac +5) ou équivalent, ou disciplines connexes.
 - Expérience préalable dans des études similaires, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéliennes ou pastorales).

Profil 2 : Technicien supérieur en Hydrologie

- **Compétences et expérience :**
 - Solide expertise en études de comportement de l'eau, l'aménagement des cours d'eau et la prévision des crues.
 - Connaissance approfondie de la réalisation des ouvrages de mobilisation d'eau de surface notamment dans les zones sahéliennes.
 - Expérience en méthodologies qualitatives : entretiens, focus groups, observations participatives.
- **Qualifications :**
 - Technicien supérieur (Bac+2) en hydrologie ou disciplines connexes.
 - Expérience préalable dans des études similaires, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéliennes ou pastorales).

Profil 3 : Technicien supérieur en Géotechnique ou disciplines connexes

- **Compétences et expérience :**
 - Expertise dans l'analyse des sols
 - Expérience dans les investigations de terrain, analyse les données pour évaluer la capacité portante et les risques naturels (glissements de sol, affaissements).
 - Expérience dans les chantiers d'ouvrages de mobilisation d'eau de surface, notamment dans la réalisation des digues et retenues d'eau.
- **Qualifications :**
 - Technicien supérieur (Bac +2) en Géotechnique ou **disciplines connexes**
 - Expérience préalable dans d'autres études similaires, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéliennes ou pastorales).

Profil 4 : Technicien en Topographie

- **Compétences et expérience :**
 - Expertise dans les domaines des levées topographique des ouvrages de mobilisation d'eau, notamment dans la réalisation des digues et retenues d'eau.
 - Expérience dans le domaine de suivi et implantation des ouvrages génie civil et dans le domaine des aménagements
- **Qualifications :**
 - Technicien en topographie
 - Expérience préalable dans d'autres études similaires, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéniennes ou pastorales).

Profil 5 : expert en environnement

- **Compétences et expérience :**
 - Expertise dans les domaines des études d'impact environnementales et proposition des mesures d'atténuation dans le domaine de réalisation des ouvrages hydro-agricoles.
 - Expérience dans le domaine de suivi des impacts dans le domaine de l'environnement, approbation de PGESC
- **Qualifications :**
 - Bac +5 en environnement ou disciplines connexes
 - Expérience préalable dans d'autres études similaires, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéniennes ou pastorales).

Profil 6 : Techniciens supérieurs en génie civil ou en équipement rural

- **Compétences et expérience :**
 - Expertise dans les domaines de suivi des travaux des aménagements hydroagricoles, pistes rurales, ouvrages de retenue d'eau,
- **Qualifications :**
 - Technicien supérieur (Bac +2) en génie civil ou en équipement rural
 - Expérience préalable dans le suivi des travaux d'aménagements hydro-agricole, barrages, idéalement en Mauritanie ou dans des contextes comparables (zones sahéniennes ou pastorales).

9. DUREE ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est de 6 mois à partir de la signature du contrat. Ces prestations seront effectuées de façon suivante :

- Chef de mission : intervention 6 mois, participation à la phase étude et conception des ouvrages, coordonner les différents experts intervenant dans le projet, rédiger les différents rapports détaillés au niveau des Tdrs, participer dans les réunions avec le maître d'ouvrage,
- Expert en hydrologie : intervention 1 mois, calcul hydrologique et détermination des pareltes hydrologiques et hydrauliques pour le dimensionnement des ouvrages retenus, délimitation des bassins versants, etc.
- Technicien supérieur en géotechnique : intervention 1 mois, détermination des

caractéristiques des sols, pour le dimensionnement des ouvrages en collaboration avec le chef de mission

- Technicien en topographie : intervention 3 mois de façon perlée, levées topographiques des cuvettes et ouvrages projetés en collaboration avec le chef de mission, vérification des cotes de calage des ouvrages lors de l'exécution, etc.
- Expert en environnement : intervention 2 mois de façon perlée, élaboration de l'étude environnementale et sa validation au niveau du DCE. Validation du PGESC de l'entreprise et Suivi environnemental lors de l'exécution des travaux
- Contrôleurs des travaux : ils seront mobilisés lors de la phase d'exécution des travaux après l'ordre de service établi par l'ONG Ecodev ; la durée totale d'intervention des contrôleurs serait de 6h/mois

10. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette offre sont priés de soumettre :

- Une offre technique détaillée comprenant :
 - o Une note sur la compréhension de la prestation et des commentaires sur les TDR ;
 - o Une note sur la méthodologie proposée incluant par étapes les choix des approches, des méthodes et des outils de travail
 - o Un calendrier prévisionnel synthétique ;
 - o Le(s) CV actualisé(s) et détaillé(s) des experts;
 - o Les copies des diplômes et attestations de formation
 - o Les références (marchés similaires) du consultant dans le champ de l'étude ;
- Une offre financière détaillée faisant apparaître les coûts unitaires et détaillés en TTC.

Section 2 – Instructions aux soumissionnaires, Conditions contractuelles particulières et Critères d'évaluation

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières détaillées ci-après, qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer.

Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres ; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre de la présente passation de marché.

1. – Les conditions particulières

Référence du marché	PPM B2 N°1
Nom de l'Acheteur/ Client	Ecodev à travers le consortium Gret-Tenmiya-Ecodev
Adresse de l'acheteur/ Client	SOC PRTZ N65 – Tevrag Zeina
Nom du projet	Projet Khaïma
Montant de l'enveloppe dédiée au marché	54 000 €
Financement	Fondation Facilité Sahel
Objet du marché	Services, prestation intellectuelle
Procédure de passation de marché	Procédure Appel d'Offres local ouvert
Type de contrat	Forfaitaire
Prise en charge des frais	Non applicable
Nombre de lot	Lot unique
Langue de l'offre	Français
Monnaie de l'offre	MRU
Monnaie de règlement des services	MRU
Les consortiums sont autorisés	N/A
La sous-traitance est autorisée	Non
Prix révisables	Non
Adresse et personnes de contact pour l'obtention des clarifications	Lamine.diakhite@ecodev.mr
Dépôt des offres :	<p>Les offres doivent être déposées avec la mention « Etude et suivi pour la réalisation de deux Dignes dans les localités de Yengui Leksar dans Moughata de Timbédra et Ain Ramdhane dans la Moughataa de Djigueni– Projet Khaïma » par courrier physique à l'adresse du siège d'ECODEV, suivante :</p> <p>SOC PRTZ N65 – Tevrag Zeina, Nouakchott le long du goudron de l'ambassade d'Arabie Saoudite derrière les Ambassades des Etats Unis (localisation maps.google.com/maps?q=18.0978362%2C-15.9933255&z=17&hl=fr)</p>
Modalités de dépôt des offres	l'offre technique et financière doit être placée dans séparées et les deux dans une enveloppe fermée, portant les mentions indiquées dans les instructions aux soumissionnaires (généralement : le nom

	<p>du soumissionnaire, l'objet et le numéro de l'appel d'offre). L'enveloppe globale devra être remise en main propre contre signature ou par service de courrier express. L'enveloppe devra contenir : 1 version originale + 3 copies ;</p> <p>Le non-respect de ces instructions constitue un élément de non-conformité et donne lieu au rejet de l'offre.</p>
Date et heure limite de dépôt	15 juin 2026 avant 12 Heures, heure GMT
Date et heure limite pour soumettre des questions	9 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres
Date et heure et lieu de session du comité d'ouverture des offres	Le comité d'ouverture des offres se réunira dans les locaux Ecodev Mauritanie le 15 juin 2026 à 12h15 . Cette date pourra être modifiée en fonction des contraintes
Durée de validité de l'offre	Au moins 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Garantie de soumission	Non exigée
Garantie de bonne exécution	Non exigée
Régime fiscal et douanier	Pas d'exonération
Plan de paiements	<p>20% à la signature du contrat et validation du rapport de cadrage</p> <p>20% à l'approbation des rapports Diagnostic et APD par l'ONG Ecodev</p> <p>10% à l'approbation du DAO</p> <p>50% en phase contrôle, le paiement se fera en prorata avec l'avancement des travaux</p>
Pénalités	Une pénalité de 1/1000ième par Jour de retard du livrable attendu sera appliquée.

2.- Les critères d'évaluation

a. Critères d'éligibilité

Le soumissionnaire, ainsi que les membres du groupement, les fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants le cas échéant, doivent répondre aux critères d'éligibilité requis, à savoir la conformité de l'offre et l'éligibilité du soumissionnaire :

- L'offre est jugée conforme si l'intégralité des justificatifs requis sont fournis.
- Éligibilité du soumissionnaire : Le soumissionnaire ou ses représentants ne figurent pas sur la liste unique de gel de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

b. Critères de sélection

Les critères de sélection ont pour objet de vérifier que le candidat a la capacité administrative et technique de réaliser le marché. Les critères de sélection des candidatures sont de deux sortes : les capacités administratives, et les capacités techniques et professionnelles.

Les critères administratifs :

Le consultant doit présenter les documents administratifs suivants :

- Le registre de commerce
- Le document du NIF
- L'attestation des impôts en cours de validité
- L'attestation de la CNSS en cours de validité

NB : la non présentation de ces documents en règle entraîne l'élimination du soumissionnaire

Les critères techniques :

Le consultant doit avoir une expérience générale dans le domaine des études et suivi des travaux d'aménagement hydroagricoles, notamment dans le domaine des digues, barrages, OCES, au moins de 5 ans.

Le consultant doit avoir un personnel qualifié pour assurer l'étude et le suivi des travaux pour la réalisation des deux digues objet de ce présent tdrs.

c. Critères d'attribution

- *Evaluation technique*

L'offre sera sélectionnée selon la méthode qualité / prix (mieux disant). Toute offre qui n'a pas atteint le score minimum de 70 points est éliminée. Seule les offres ayant satisfait les critères administratifs seront évaluées à la phase technique :

Critères	Pondération
Méthodologie, bonne présentation et compréhension des TDR	6 Pts
Chronogramme d'intervention	4 Pts
Expérience générale du consultant dans le domaine d'étude et suivi des travaux d'aménagement hydroagricole et génie civil (2 pts par année)	8 pts
Expérience spécifique du consultant dans le domaine d'étude et suivi des travaux des digues (5 pts par attestation de bonne exécution et 2,5pts pour uniquement le suivi ou l'étude et n'excède pas 10 pts)	20 pts
Chef de mission <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur ou (bac +5) en génie civil, génie rural (5 pts sinon 0 pt) - 3 projets similaires dans le domaine des études et suivi pour la réalisation des digues, barrages, OCES (5 pts par projet complet, sinon 2,5pt pour étude ou suivi) 	20 pts
Technicien Supérieur en Hydrologie <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de technicien supérieur (bac +2) en hydrologie ou équivalent , (2 pts sinon 0 pt) - 4 projets similaires dans le domaine des études et conception des ouvrages hydro-agricoles (2 pts par projet) 	10 pts
Technicien Supérieur en Géotechnique ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de technicien supérieur (bac +2) en géotechnique ou équivalent, (2 pts sinon 0 pt) - 3 projets similaires dans le domaine des études et analyse des sols dans des projets hydro-agricoles (2 pts par projet) 	8 pts
Technicien en Topographie/génie civil ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de technicien ou équivalent, (2 pts sinon 0 pt) - 4 projets similaires dans le domaine des études topographiques des ouvrages hydro-agricoles (1 pt par projet) 	6 pts
Expert en environnement ou domaine similaire <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de (Bac +5) , (2 pts sinon 0 pt) - 3 projets similaires dans le domaine des études environnementales et sociales des projets hydroagricoles ou routiers (2 pt par projet) 	8 pts
Contrôleur des travaux (2 contrôleurs) ; notation par technicien <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de Technicien en Génie civil (2 pts sinon 0 pt) - 3 projets similaires dans le domaine de suivi des travaux des digues ou ouvrages hydro-agricoles (1pts par projet) 	10 Pts

TOTAL	100%
--------------	-------------

- *Evaluation financière*

L'offre la plus basse reçoit 100 points. Les offres non retenues techniquement (score inférieur à 70 points) ne sont pas pris en compte.

Note financière = (montant de l'offre la plus basse/ montant de l'offre évaluée) x 100

- *Note globale*

Note globale : La pondération qualité / prix est de 75% offre technique, 25% offre financière. L'offre retenue est celle recevant la meilleure note pondérée, c'est-à-dire l'offre présentant le meilleur rapport qualité/Prix.

FORMULAIRE N°1 : LETTRE DE SOUMISSION

[Lot Unique]

Référence et intitulé du marché : « Etude et suivi pour la réalisation de deux Digues dans les localités de Yengui Leksar dans Moughata de Timbédra et Ain Ramdhane dans la Moughataa de Djigueni – Projet Khaïma »

En réponse à votre Appel d’Offres pour le marché précité, nous, soussignés XXXX, déclarons par la présente que :

- Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité son contenu. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- Nous proposons d’exécuter, conformément aux termes de référence du dossier d’appel d’offres et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, les livraisons des fournitures et services détaillées dans notre offre technique.
- Le prix de notre offre [indiquer le cas échéant si cela inclut des pièces de rechanges, des consommables ou des services de maintenance], est de XXXXX (à préciser en chiffres et en lettres).
- Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- Nous soumettons cette offre [en notre nom/ au nom du groupement XXX dont nous sommes chef de file]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché.

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

FORMULAIRE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

A compléter pour chaque membre du groupement, le cas échéant :

Nom légal du soumissionnaire	
Nom commercial du soumissionnaire (si différent)	
Forme juridique du soumissionnaire	
Numéro d'enregistrement du soumissionnaire au registre des entreprises ou équivalent	
Lieu d'enregistrement principal (ville et pays)	
Téléphone	
Adresse mail	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre copie de la pièce d'identité du représentant autorisé et la copie d'enregistrement de l'entité.

FORMULAIRE 3 : FICHE D'IDENTIFICATION BANCAIRE DU SOUMISSIONNAIRE

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire suivant :

COORDONNEES BANCAIRES

Intitulé du compte	
IBAN/ Numéro de compte	
Devise	
Code BIC/ SWIFT	
Nom de la banque	
Nom de l'agence	
Adresse de l'agence (rue, ville, pays, code postale)	

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

Telle que déclarée à la banque

Titulaire du compte	
Adresse complète du titulaire	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre un RIB émis par la banque

FORMULAIRE 6 : DECLARATION DE CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire détaille les informations sollicitées et certifie que l'ensemble de celle-ci est exact. Lister les références requises (5 maximum au cours des 3 dernières années) ci-dessous :

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

FORMULAIRE 7 : OFFRE TECHNIQUE

a) Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (8 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

- Méthodologie : Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter chaque type de mission demandée et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.
- Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste pour chaque type de mission. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

b) Curriculum Vitae des Experts

Vous joindrez à votre proposition les CV détaillé(s) et mis à jour.

FORMULAIRE 8 : OFFRE FINANCIERE (SUR PAPIER ENTETE)

Désignations	unité	quantité	Prix Unitaire (MRU) TTC	Prix Total (MRU) TTC
Chef de mission pour etude et suivi des travaux de digues	Mois	6		
Mobilisation d'un expert en hydrologie pour étude	Mois	1		
Mobilisation d'un expert en géotechnique	Mois	1		
Mobilisation d'un expert en topographie	Mois	3		
Mobilisation d'un expert en environnement	Mois	2		
Mobilisation des contrôleurs des travaux	Mois	6		
Location de vehicule y compris fonctionnement pour les missions d'eterrain y compris toutes suggestions	ff	1		
Élaboration et transmission du rapport diagnostic ; APD et DAO en 3 copies papiers et en numérique	ff	1		
Rapports mensuels et fin des travaux en 3 copies papiers et en numérique	ff	1		
Total General				

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

DECLARATION D'ENGAGEMENT

FORMULAIRE 9 : DECLARATION D'ENGAGEMENT

Dernière version : 17/04/26

Intitulé de la Candidature/l'Offre/Proposition/le Contrat : (« Contrat »)¹

À : (« Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons que le contrat est financé avec des fonds mis à disposition par la Facilité Sahel et acceptons que la Facilité Sahel ne finance les projets du Maître d'Ouvrage² qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la Facilité et notre entreprise, notre Joint-Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre Joint Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1. être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - 2.2. être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3. avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'Engagement les informations complémentaires qui permettraient de

¹ Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'Engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la kfw.

² Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de Services Divers.

considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

- 2.4. avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5. ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6. faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou
 - 2.7. s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.
3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :
- 3.1. être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la Facilité et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.2. avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la Facilité et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3. être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4. être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5. dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d'Installations ou de Fournitures :
 - i. avoir préparé ou avoir été associés à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;

- ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
- 4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
- 5. Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d'Ouvrage, qui en informera la Facilité, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
- 6. Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant :
 - 6.1. ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible de Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat;
 - 6.2. ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et
 - 6.3. nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)³ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.
- 7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la Facilité, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, ou les institutions compétentes liés à un bailleurs de fonds de la Facilité, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
- 8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint-Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus

³ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le Candidat, le Soumissionnaire ou le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la Facilité, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la Facilité.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁴ _____

Signature :

En date du :

⁴ Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l'Offre ou la Proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.

4.2. Modèle de contrat



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

مهنيوالتنمية المتضامنة

Contrat de consultant entre Ecodev à travers le consortium Gret-Tenmiya- Ecodev et M. **Nom prénom** relatif à une prestation dans le cadre de l'étude intitulée **XXX**

Référence interne :

Référence interne :

Entre : l'ONG Ecodev à travers le consortium Gret-Tenmiya-Ecodev:

Adresse Ecodev

Représenté par :

Ci-après désigné Ecodev;

Et :

Nom du cabinet

Représenté par : M. Nom Prénom

Adresse :

Tél :

Pour les autoentrepreneurs indiquer s'ils sont exemptés de TVA au titre de l'article 293 bis du CGI

Ci-après désigné le cabinet ;

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Cadre général et objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de réalisation de cette mission et les obligations des deux parties.

Article 2 : Documents contractuels

Les deux parties reconnaissent le caractère contractuel des termes de référence de la mission, annexés au présent contrat.

Article 3 : Date de prise d'effet du présent contrat et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par les deux parties, et se terminera au terme de la mission, prévue pour une durée de **XX** mois.

Si la prestation n'est pas achevée à la date prévue, les parties pourront convenir d'une extension du délai pour la finalisation des actions prévues au contrat. Cette extension n'est pas automatique et est soumise à la signature d'un avenant suite à un accord formel du coordinateur.

Article 4 : Nature de la prestation

La prestation de services faisant l'objet du présent contrat consiste à : **compléter**

Article 5 : Obligations du consultant

Les obligations du consultant sont des obligations de résultats, en conséquence de quoi :

Le consultant réalisera la mission confiée à lui en se conformant aux indications contenues dans le document mentionné à l'article 2 ci-dessus et aux précisions qui y seront apportées par M. **(Nom Prénom de la personne qui encadre à Ecodev, qui assurera le suivi de ses travaux et sera son point focal pendant la durée de sa mission)**, point focal pour Ecodev.

Il travaillera en étroite collaboration avec toutes les personnes et experts internes ou externes à Ecodev mobilisés dans le cadre de l'étude.

Il remettra les différents livrables précisés dans les termes de référence selon le calendrier de travail prévu en annexe à ce contrat ; le calendrier pourra être réajusté sur décision de Ecodev, en concertation avec le consultant.

Le consultant est sélectionné en raison de sa connaissance approfondie du sujet concerné et de son haut niveau d'expertise.

Au cas où les livrables ne seraient pas conformes aux indications contenues dans les termes de référence ou seraient d'une qualité jugée insuffisante par Ecodev, il pourra être demandé au consultant d'opérer des modifications à ces livrables, sans que ce travail n'ouvre droit à une rémunération supplémentaire. Le consultant remettra à Ecodev une nouvelle version de ce rapport dans les délais qui lui seront précisés par Ecodev. Cette nouvelle version comportera les modifications demandées par Ecodev.

Le consultant réservera et réglera par avance son billet d'avion A/R et s'acquittera des formalités nécessaires à l'obtention du visa. Ce montant total doit s'inscrire dans une enveloppe qui ne dépasse **pas XXX €**. **Les** voyages se font au tarif le plus avantageux et suivant le parcours le plus court. Tout dépassement sera à la charge du consultant.

Par ailleurs, le consultant souscrita à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard

desquelles il est seul responsable vis-à-vis des organismes concernés. Le prestataire déclare faire son affaire du paiement des impôts, taxes et charges sociales liées à l'exécution de ce contrat. La responsabilité de Tenmiya ne pourra pas être recherchée en cas de manquement de ce dernier à ses obligations.

Article 6 : Obligations de Ecodev

Le point focal de Ecodev rendra disponible pour donner toutes les précisions utiles au consultant pour réaliser sa mission et faciliter son travail sur le terrain.

Ecodev versera au consultant les sommes dues à lui selon les modalités et dans les conditions prévues à l'article 9 du présent contrat.

Article 7 : Responsabilité, couverture sociale et médicale

En aucun cas, Ecodev ne pourra être tenu pour responsable des dommages matériels (y compris corporels) et moraux pouvant être causés par des tiers au consultant dans le cadre des activités devant être menées par lui et faisant l'objet du présent contrat.

Aussi, le consultant souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour la conduite des activités pouvant être menées par lui dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Ecodev est libéré de toute responsabilité quant à la couverture sociale et médicale du consultant. Le consultant fera son affaire de toutes les démarches destinées à garantir sa couverture sociale et médicale.

Article 8 : sécurité

Ecodev assure la sécurité du consultant lors de ses déplacements sur le terrain, dans les mêmes conditions que celle de ses salariés. Ecodev a une obligation de moyens mais pas de résultat. Il est demandé au consultant de se conformer aux règles de sécurités qui lui sont données par les équipes de Ecodev dans le pays. Dans le cas où le consultant ne respecte pas ces règles ou organise son travail sur le terrain de façon indépendante sans concertation avec la représentation de Ecodev sur les aspects de sécurité, il assume seul les conséquences potentielles qui peuvent en résulter.

Article 9 : Dispositions financières et modalités de règlement des sommes dues au consultant

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, Ecodev versera au consultant une somme forfaitaire d'un montant de **A compléter** TTC ou H.T

Cette somme se décompose ainsi :

- **XX jours de prestation de service à XXX € par jour, soit XXX euros (en lettre euros)**
- **Et XX jours de per diem (correspondant au nombre de jours hors du domicile) à XX €, soit XXX euros (en lettre euros).** Les per diem sont destinés à couvrir les frais d'approche (gare/aéroport) en France, les frais de déplacements dans le pays (train/taxi), les frais de restauration, les frais d'hébergement, ainsi que toutes les dépenses personnelles telles que boissons, téléphone, fax, Internet, etc...

Le versement de ces sommes se fera de la façon suivante :

- Un premier versement à la signature du contrat de **XXXX euros (en lettres euros)**, soit 30% du coût total de la prestation sur présentation d'une facture d'acompte.

- Un deuxième versement de **XXXX euros (en lettres euros)**, soit 40% du coût total de la prestation de à la réception des **livrables XXX**, sur prestation d'une facture.
- Un dernier versement à la date de fin du contrat, **de XXX euros (en lettres euros)**, soit 30 % du coût total de la prestation, après réception du rapport final et à la réception d'une facture de demande de solde. Le versement sera effectué à 30 jours fin de mois le 5 du mois suivant la réception de la facture finale.

Ecodev se libèrera des sommes dues au consultant au titre de l'exécution du présent contrat en faisant porter les montants susmentionnés au crédit de son compte ouvert à la Banque

Agence:

Nom:

N° compte: – clé RIB :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

En application des règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, aucun paiement ne pourra être effectué entre les mains d'une tierce personne, si le nom de celle-ci n'est pas explicitement indiqué dans le contrat. Le paiement en espèces des sommes dues par chèque ou virement ne sera pas non plus accepté

Article 10 : Lutte contre la corruption et la fraude, et prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Chaque Partie doit respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant l'exécution du présent contrat, et déclare :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une quelconque condamnation pour fraude ou corruption ;
- Ne mettre en œuvre aucunes pratiques anticoncurrentielles dans le cadre de l'exécution de ce contrat

Ecodev réaffirme une tolérance zéro vis-à-vis des actes de corruption, fraude ou pratiques anticoncurrentielles de toutes natures.

Le consultant s'engage par ailleurs à traiter toute personne rencontrée dans l'exécution de son travail avec respect et dignité, à ne se livrer à aucune forme de maltraitance, que ce soit vis-à-vis d'enfants ou d'adultes, et à s'abstenir de tout comportement de harcèlement sexuel ou moral.

Les signalements peuvent être effectués à l'adresse email XXXXXXXXXXXXX

Le non-respect de ces règles éthiques est un motif de résiliation de plein droit et sans indemnités du présent contrat.

Article 11 : Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Chaque Partie doit respecter les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur et déclare :

- Ne pas figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les nations unies, l'union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

- Ne pas participer d'une quelconque manière que ce soit au blanchiment d'argent et/ou au financement du terrorisme ;

Par ailleurs, ce contrat de prestation étant financé par la Fondation Facilite Sahel Ecodev est tenu d'appliquer les procédures de vérification de non-exclusion prévues par la convention de financement. Ecodev doit donc s'assurer, avant la signature du contrat mais aussi en cours d'exécution de celui-ci, que le prestataire n'est pas listé dans les registres de sanctions internationaux et nationaux.

A cette fin, il vous est demandé de fournir une copie de la pièce d'identité du/de la Président-e et du/de la Directeur·trice général-e de votre société, en plus des documents officiels d'enregistrement de votre société. Pour les entreprises unipersonnelles, une copie de la pièce d'identité officielle du consultant est exigée.

L'inscription de l'entité légale du prestataire ou de l'un-e de ses dirigeant-e-s sur une des listes de sanctions internationales ou nationales au cours de l'exécution du contrat est un motif légitime de résiliation de celui-ci. Cette condition est imposée par le financeur du projet.

La signature du contrat entraîne l'acceptation pleine et entière de cette disposition.

La vérification sera faite à l'aide d'un logiciel spécialisé. Les données personnelles des dirigeant-e-s (du consultant pour les entreprises unipersonnelles) seront conservées dans ce logiciel pendant une durée de 10 ans, qui correspond à la durée maximum durant laquelle le financeur du projet nous impose une obligation de traçabilité et peut mandater un audit. Le consultant dispose d'un droit de rectification des données personnelles fournies durant cette période de 10 ans.

Article 12 : Diffusion des résultats

Le consultant cède à Ecodev l'ensemble de ses droits patrimoniaux sur la totalité des documents réalisés dans le cadre du présent contrat. Ecodev est détenteur exclusif, pour tous pays, des droits de publication, de traduction, de reproduction et de représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des informations contenues dans la totalité des documents réalisés par le consultant et remis à Ecodev par lui.

Toute diffusion, par le consultant, de toute information relative aux travaux faisant l'objet du présent contrat est conditionnée à l'accord préalable et écrit de Ecodev. En cas d'accord préalable de Ecodev, mention sera faite de l'ensemble des organismes et auteurs ayant contribué à l'étude, notamment Ecodev.

En cas de diffusion intégrale ou partielle, par Ecodev, des documents réalisés par le consultant, Ecodev mentionnera l'apport du consultant dans le travail réalisé.

Aux effets ci-dessus, le consultant déclare disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle portant sur les documents réalisés, de la faculté de les céder ou concéder, et garantit que leur utilisation par Ecodev dans les conditions définies à la présente ne saurait violer les droits de tiers.

La présente cession est consentie pour toute la durée légale de protection des documents réalisés, telle que cette protection résulte des législations en vigueur tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des conventions internationales, tant actuelles que futures.

Article 13: Cas de force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée en défaut dans l'accomplissement de ses obligations, si elle se trouve empêchée par un cas de force majeure.

En particulier, le prestataire renonce vis-à-vis du contractant à toutes réclamations d'indemnités du fait de cas de force majeure. Les cas de forces majeures comprennent, sans y être limités, les hostilités, émeutes, troubles civils, grèves, épidémies, incendies par accident, inondations, cyclones, tremblements de terre, blocus ou embargo, carence de moyens de transport, toute loi, proclamation ou décret, réquisition du gouvernement ou d'agence gouvernementale sous la juridiction de laquelle tombe la prestation.

Article 14 : Règlement des différends et litiges nés de l'exécution du présent contrat

Les parties tenteront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution du présent contrat.

En cas d'échec et/ou d'impossibilité de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Paris, seuls compétents pour connaître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

La loi applicable au présent contrat est la loi Mauritanienne.

Fait en 2 exemplaires,

Le,

A Nouakchott,